

Règlement intérieur du Golf Ile d'Or

REGLEMENT INTERIEUR DU GOLF ILE D'OR

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les conditions générales d'utilisation des installations mises à la disposition des abonnés. L'esprit général qui a présidé à sa mise en œuvre est l'éthique du golf : le respect du terrain et du matériel, le respect de la nature, le respect des autres, afin de permettre à tous les joueurs, de profiter de l'ensemble des installations, dans une atmosphère de convivialité et de sportivité. Chaque client du club s'engage à respecter scrupuleusement le présent règlement intérieur, tout manquement à ces règles élémentaires pourra faire l'objet d'une lettre d'avertissement et éventuellement d'une exclusion du golf.

- Utilisation des installations : Il est recommandé aux joueurs de ne pas laisser d'objet de valeur dans leur voiture et dans les vestiaires ou dans les casiers. La direction du golf décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation.

- Practice : Les postes couverts sont réservés en priorité aux enseignants avec leurs élèves, les balles et les seaux de practice sont la propriété du golf et ne doivent pas sortir de l'aire d'entraînement du practice. Les zones sur herbe autorisées sont clairement délimitées. Les balles de practice sont interdites sur le parcours. Toutes personnes en possession de balles de practice en dehors de la zone d'entraînement feront l'objet d'une sanction avec risque d'une exclusion immédiate du parcours.

- Salle de Sport : L'accès, sur demande à l'accueil, est exclusivement réservé aux abonnés de plus de 14 ans, les appareils sont mis à disposition, sans surveillance.

- Parcours : Avant d'accéder aux parcours, le client doit être à jour de son droit d'accès et doit obligatoirement passer à l'accueil pour signaler sa présence et valider son départ. Le parcours 18 trous est utilisable pour les titulaires de la licence **FFG** et de **la carte verte** au minimum. Le parcours 9 trous est

accessible à tout niveau. Tout joueur doit respecter l'ordre normal des trous (sans couper sur le parcours). La direction se réserve le droit de fermer les parcours pour travaux, ou tout autre raison qu'elle jugera utile. En cas d'intempéries ou de conditions particulières, les chariots et les voiturettes peuvent être interdits sur le parcours.

- **Réservations** : Chaque joueur du parcours 18 trous est tenu de réserver une heure de départ, à la réception, par internet ou par téléphone et pas plus de 7 jours avant le jour fixé. Un joueur, qui après réservation d'une heure de départ, ne se présente pas, ou néglige d'annuler 24 heures à l'avance, sera repéré par notre service de réservation informatique et en cas de récidive se verra interdire la possibilité de réserver à l'avance. Les joueurs partent exclusivement du 1 ou éventuellement du 10 après avis de la réception, par partie de 4 joueurs maximum. Le personnel du golf se réserve le droit de compléter les départs à hauteur de 4 joueurs par partie.

- **Temps de jeu** : Le temps maximum sur 18 trous pour 2 ou 3 balles est d'environ 4 heures et pour les 4 balles d'environ 4 heures 30, il en va de la responsabilité des joueurs de veiller à faire respecter ces normes.

- **Règlement des compétitions** : L'annulation de la participation à une compétition doit être signalée au moins 24 heures à l'avance, en cas d'absence non prévue ou sans motif valable le membre devra acquitter son droit de jeu à la compétition.

- **Leçons et cours** : Toute leçon non décommandée au moins 24 heures à l'avance sera due.

- **Tenue vestimentaire** : Une tenue correcte est exigée dans l'enceinte du golf : jogging, survêtement, short de sport, maillot de bain, débardeur, torse nu sont interdits.

- **Greens et départs** : Dans des conditions climatiques exceptionnelles (gel, pluie, ...) ou pour des travaux sur le parcours, il peut être décidé d'utiliser des greens ou des départs d'hiver. Ces renseignements ainsi que d'autres sont communiqués aux joueurs à l'accueil du golf. L'entretien d'un parcours de golf est un travail difficile, nous demandons aux

abonnés de laisser la priorité aux hommes d'entretien lorsqu'ils interviennent.